

LA FILIERE DE KARITE

DESCRIPTION DE LA TECHNOLOGIE

DESCRIPTION TECHNIQUE

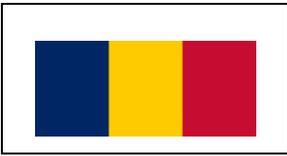
Les Produits forestiers non ligneux : cas de l'espèce de *Vitellaria paradoxa* communément appelé karité est un arbre à usages multiples dans les communautés tchadiennes et son beurre est commercialisé à l'échelle locale et internationale. les parcs à karité sont des peuplements spontanés, mais protégés et favorisés par les populations des terroirs concernés parce que l'espèce présente pour elles un double intérêt socio-économique et écologique.

Cette technologie est utilisée dans la restauration des terres dégradées de l'espèce ; elle permet de pallier l'augmentation des rendements des beurres ; La technologie a pour objectifs de : récupérer des terres à des fins agro-sylvopastorales ; Augmenter la disponibilité en eau pour les plantes ; Réduire le ruissellement des eaux pluviales et l'érosion des sols et favoriser l'infiltration.

Il leur manque d'appuis techniques et matériels pour développer et pérenniser leurs activités. C'est pourquoi, cette espèce du potentiel karité au Tchad est entreprise pour orienter les acteurs de cette filière vers de nouvelles approches de son exploitation. La technologie permet également d'atténuer les effets d'exploitation et de la dégradation.

NIVEAU DE MATURITE TECHNOLOGIQUE OU INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE ACTUEL

Il faut rappeler que selon l'analyse de la situation actuelle des peuplements de Karité par les parties prenantes, c'est la protection des zones de cultures ; Augmentation du couvert végétal pour la protection des sols sensibles à la dégradation ; Augmentation de rendement des beurres et des noix de karité. Commercialiser des produits issus du karité le niveau de développement de cette technologie est assez bon. Elle est donc un système complet et qualifié (TRL 8).



JUSTIFICATION CLIMATIQUE DE LA TECHNOLOGIE

Le potentiel karité qui n'existe au Tchad que dans la partie méridionale du pays. Largement répandu au Sud du pays. En tant que formations végétales denses, les karités constituent comme la RNA, un potentiel important pour la séquestration du carbone. C'est pourquoi au Tchad, elles sont comptabilisées dans le patrimoine forestier du Tchad dans le domaine des inventaires des gaz à effet de serre.

Le Karité fait partie des techniques de conservation pour minimiser les risques climatiques et d'insécurité alimentaire. En effet, pour le moment, même si le potentiel d'atténuation n'est pas estimé, cette technologie contribue à l'augmentation du couvert végétal pour la protection des sols sensibles à la dégradation, donc à la préservation de l'environnement et elle joue un rôle important dans la lutte contre l'érosion hydrique.

Dépendamment des espèces choisies, les produits ligneux et non ligneux (karité) contribuent à réduire la vulnérabilité des producteurs. Pour le développement de la production et amélioration de la commercialisation, la protection et augmentation des peuplements de karité, la mise en place des unités de transformation et la diversification et augmentation des revenus.

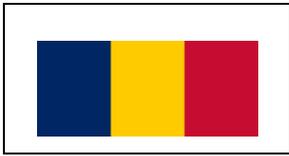
C'est pourquoi dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN, le Tchad prévoit le reboisement de 20 000 ha au niveau du secteur AFOLU. De même, dans le cadre du PAT, il est proposé un objectif de 10 000 ha en cinq (5) ans soit 500 ha par an, ce qui correspond à environ 7% de la prévision de la CDN. Ce PAT sera mis en œuvre sous la responsabilité du Ministère en charge de l'Environnement.

AMBITION DE LA TECHNOLOGIE

ÉCHELLE ET CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres du monde et dont la population dépend à plus de 80% des ressources naturelles en général et des ressources forestières, en particulier le Karité (*Vitellaria paradoxa*). Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN, le Tchad ambitionne de l'appuyer à la gestion durable de cette filière (Karité) au Tchad et compte tenu de l'accélération de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles sous les effets conjugués de la sécheresse, de l'augmentation de la densité de la population, des charges de bétail et sous le changement climatique, le Ministère de l'Environnement avec le concours financier des partenaires voudrait bien mener à bien cette filière.

Dans le cadre du Plan d'Actions Technologique (PAT) relatif à la technologie « produit des forestiers non ligneux le Karité », un objectif d'aménagement de 1000 ha/an jusqu'en 2030 est retenu en concertation avec les parties prenantes.



Dans le cadre de la Politique Nationale de l'Environnement vise à accompagner les acteurs impliqués pour une gestion adéquate du potentiel du peuplement de Karité et la tendance est donc à l'amélioration pour aller vers le niveau TRL8.

AMBITION DU NIVEAU DE PRÉPARATION TECHNOLOGIQUE OU DE L'INDICE DE PRÉPARATION COMMERCIALE

La technologie est au stade de démonstration de prototype dans un environnement opérationnel (TRL 8). Il y a également un engouement de la population notamment urbaine pour cette technologie. Cependant, des recherches doivent se poursuivre notamment pour la sélection des espèces en la matière afin de tendre vers le niveau TRL9.

IMPACTS ATTENDUS DE LA TECHNOLOGIE

Les impacts attendus des peuplements de Karité sont entre autres :

- ✓ Le développement de la production et amélioration de la commercialisation;
- ✓ La protection et augmentation des peuplements de karité;
- ✓ La contribution à l'atteinte des objectifs de séquestration du carbone du secteur AFAT estimé dans la CDN ;
- ✓ La création du microclimat dans les zones urbaines et péri urbaines grâce à l'augmentation de la densité des plantations ;
- ✓ L'amélioration du cadre de vie notamment de la population rurale et urbaine ;
- ✓ La promotion des plantations privées de karité;
- ✓ La création des activités des revenus régénératrice ;
- ✓ La fourniture des services éco systémiques tels que : le bois de service et d'œuvre.

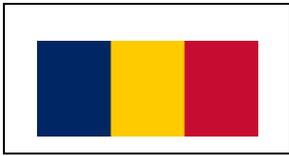
ACTIONS POLITIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA TECHNOLOGIE

POLITIQUES EXISTANTES EN RELATION AVEC LA TECHNOLOGIE

Le Tchad subit de plein fouet les conséquences du changement climatique. Compte tenu des potentialités de développement offertes par les ressources naturelles, les préoccupations nationales concernent fondamentalement le secteur Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT) qui est l'un des deux domaines prioritaires d'intervention de la CDN du Tchad. Ainsi, les principaux documents de politique et juridique en lien avec la technologie de la RNA sont :

- ✓ La Contribution Déterminée au niveau National (CDN, 2015) ;
- ✓ La Politique Nationale en matière d'Environnement (PNE, 2020) ;
- ✓ Le Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres au Tchad (CS-GDT 2014) ;
- ✓ La Loi N°014/PR/1998, Définissant les principaux généraux de la Protection de l'Environnement ;
- ✓ La Loi N°014/PR/2008, Portant Régime des Forêts, de la Faune et des Ressources Halieutiques ;
- ✓ Le Décret N°579/PR/PM/MAE/2014, Fixant les modalités de Gestion du Domaine Forestier.

Pour relever les défis du secteur foresterie, plusieurs mesures sont proposées dans ces documents de référence dont entre autres : la gestion durable des écosystèmes à travers l'aménagement des forêts, La conservation des sols et la lutte contre les érosions par des technologies appropriées, la promotion et le développement de la foresterie urbaine et périurbaine, le renforcement des capacités des acteurs et la mise en défens.



POLITIQUES PROPOSEES POUR LA MISE EN PLACE DE LA

TECHNOLOGIE

Le rapport sur les barrières du processus EBT a montré que les principaux obstacles au déploiement à grande échelle des produits forestiers non ligneux (Karité) sont : le faible engagement financier du gouvernement, le non-respect des textes réglementaires par la population et l'insuffisance dans le suivi des plantations. C'est pourquoi, au cours du processus de sélection des actions pour leur inclusion dans le Plan d'Actions Technologique (PAT) qui a été conduit avec la participation pleine des parties prenantes, les principales actions retenues sont les suivantes : prendre en compte le statut particulier de cette espèce (Karité) dans la réglementation forestière, intégrer les plantations de l'espèce Karité dans les Plans de Développement Communaux (PDC) et renforcer le personnel d'encadrement.

COÛTS LIÉS AUX POLITIQUES PROPOSEES

Le coût lié à la mise en œuvre des actions proposées dans le Plan d'Actions Technologique (PAT) de la technologie plantation de Karité s'élève à 1 057 935 \$ US.

INFORMATIONS PRATIQUES

CONTACT

Coordonnées du Coordinateur EBT
Mr MAHAMAT HASSANE IDRIS
Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable
Contact : 00 235 66 21 93 40 ou 00 235 99 95 11 26
E-mail : mhi1962@yahoo.fr / mhthassane@hotmail.fr

LIENS VERS LES RAPPORTS EBT

Site TNA : <https://tech-action.unepdtu.org/>